

Arrêté N° MA-ART-2024-084

**OBJET :** Arrêté de circulation temporaire, rue Saint-Marc, rue de la Faucterie, rue de Courvaudon et rue de la Chapelle, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du mardi 23 avril jusqu'au vendredi 3 mai 2024

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **EIFFAGE ROUTE IDFCO** pour des travaux de refecton de tranchées en enrobé, rue Saint-Marc, rue de la Faucterie, rue de la Chapelle et rue de Courvaudon, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du mardi 23 avril jusqu'au vendredi 3 mai 2024 ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Pendant toute la durée des travaux la circulation est modifiée, rue Saint-Marc, rue de la Faucterie, rue de la Chapelle et rue de Courvaudon à partir du mardi 23 avril jusqu'au vendredi 3 mai :

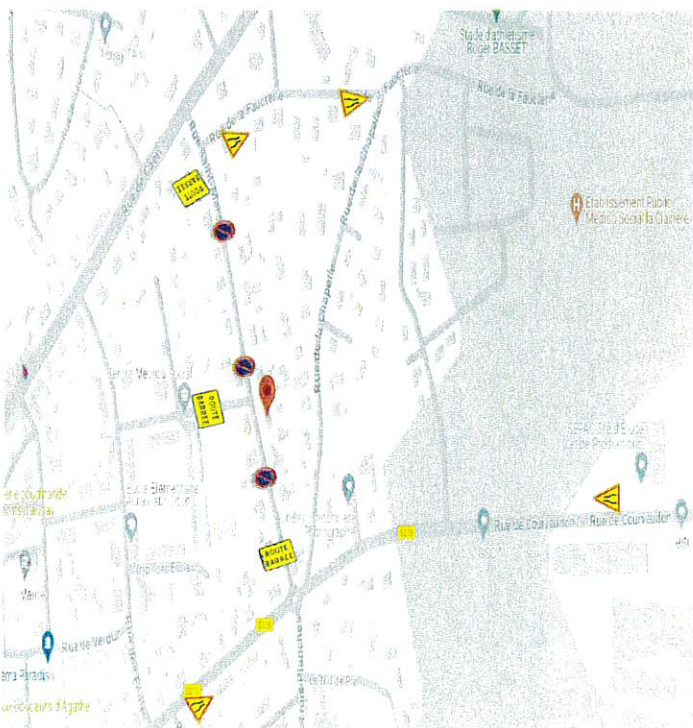
### 1.1 Route barrée et interdiction de stationner

La circulation et le stationnement sont interdits rue Saint-Marc.

Sauf riverains et véhicules de secours.

### 1.2 Chaussée rétrécie

La chaussée est rétrécie rue de la Faucterie, rue de la Chapelle et rue de Courvaudon.



**Article 2 :** L'entreprise **EIFFAGE ROUTE IDFCO** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis ( BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise **EIFFAGE ROUTE IDFCO**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 15 avril 2024

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christine Salmon'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a crown, surrounded by the text 'COMMUNE DE LES MONTS D'AUNAY' and '1871'. The signature and seal are positioned over a large, faint, stylized graphic element that resembles a star or a large letter 'A'.